



Champ école paysan (CEP)

Fiche d'information

Définition

- Le Champ école paysan (CEP) représente un groupe de 20 à 25 personnes se réunissant une fois par semaine pour cultiver une parcelle de formation tout au long d'une saison de culture et apprendre ensemble à résoudre des problèmes de production.
- Le principe est de conduire une culture saine, d'observer toutes les interactions autour de la plante, d'identifier les potentialités et les contraintes, d'expérimenter des solutions et de choisir l'itinéraire technique le plus prometteur et le plus adapté au contexte du producteur et de la productrice.
- Le CEP facilite l'intégration de techniques en tenant compte à la fois des capacités des producteurs et des productrices, et des ressources naturelles accessibles. Le CEP permet d'apprendre à raisonner sur les techniques de production agricole en lien avec l'écosystème.



Etapas de mise en œuvre du CEP

Identification et hiérarchisation des contraintes au niveau du village

Etude des principales contraintes, identification des causes et des solutions possibles avec la Recherche

Traduction des solutions en thèmes de recherche et développement, identification des techniques à tester et des témoins locaux

Elaboration du programme d'activités (ou CV), du dispositif expérimental et du calendrier de travail

Mise en place du CEP, animation et collecte de données

Evaluation du CEP, identification des techniques prometteuses, organisation et partage des résultats

Enquête exploratoire

Réunions villageoises regroupant des hommes et des femmes

Rencontres entre chercheur-e-s, vulgarisateurs-trices, paysans et paysannes

Réunions avec facilitateur-trices, paysans et paysannes du groupe CEP

Animation des CEP (12 à 14 semaines)
Séances d'analyse d'agro-écosystèmes

Visites d'échange, autoévaluation, journées portes ouvertes



Conditions pour réussir un CEP

- **Repérer des personnes motivées** qui font face à des contraintes de productions et qui ont des défis à relever, et organiser ensuite des rencontres afin de sensibiliser et informer les producteurs et productrices sur le concept CEP, ses avantages, ses exigences ; faire participer les groupes de producteurs et de productrices ciblés à toutes les étapes d'installation du CEP.
- **Répondre aux critères de sélection suivants afin de choisir les bons apprenants et apprenantes** : être membre d'une organisation paysanne (OP), connaître et savoir exploiter la spéculation choisie pour le CEP, être disponible au moins une matinée par semaine, avoir des dispositions pour adopter des innovations et les partager (comprendre et restituer), être alphabétisé-e (pour au moins 20 % des personnes choisies).
- **Repérer des personnes « ressources »** prêtes à participer au processus du CEP et à contribuer de façon significative à la recherche de solutions pour atténuer les contraintes des producteurs et des productrices (chercheurs, techniciens et techniciennes, vulgarisateurs et vulgarisatrices).
- **Prendre en compte certains critères pour sélectionner le facilitateur ou la facilitatrice du CEP** : maîtrise de la langue nationale parlée localement (oral et écrit), expérience dans le domaine de l'agriculture, capacité de facilitation - de rédaction de rapports, disponibilité et patience, contact facile avec la recherche.
- **Choisir des innovations et des solutions techniques adaptées au contexte**, dont les effets sont reconnus scientifiquement et répondent aux contraintes mises à jour dans le diagnostique. A cette fin, les produits et le matériel pour mettre en œuvre ces CEP doivent être disponibles à proximité (par exemple, dans les Boutiques d'Intrants) ; collecter le matériel didactique approprié pour expliquer et faire bien comprendre la technique.
- **Tenir compte des occupations et préoccupations des femmes et des hommes** : dans la programmation et la description des activités, pour la mise en œuvre des conditions d'accessibilité du site, pour l'organisation du travail, mais également dans le choix des technologies et la définition des horaires de formation.
- **Choisir des hommes et des femmes pour assurer les fonctions d'animation et de facilitation** en vue d'une implication équitable des producteurs et des productrices en fonction de leur rôle dans la culture concernée.

Conseils pour la pérennisation des activités du CEP : il faut les moyens financiers pour couvrir, dans la durée, les charges permettant son bon fonctionnement, telles que celles induites par le déplacement de l'animateur ou de l'animatrice ; celles relatives au coût de l'approvisionnement en intrants agricoles (semences, engrais, produits phytosanitaires, petit matériel agricole), et au coût du matériel de formation, etc.

Pour disposer de ces moyens financiers, le CEP génère des ressources avec ses productions et grâce à la réalisation d'activités génératrices de revenus (AGR). La tenue d'un compte d'exploitation facilite une bonne maîtrise de la gestion économique d'une campagne d'un CEP. La pérennisation des CEP est aussi facilitée par leur intégration dans le dispositif de vulgarisation d'une organisation paysanne, pour mieux compléter les dispositifs d'autres infrastructures villageoises (boutiques d'intrants, banques de semences, banques céréalières, banques de soudure ...).



Exemple de dispositif expérimental d'un CEP

PP : Parcelle Paysanne / GIPP : Gestion Intégrée de Production et de Protection

Pour mettre en place un dispositif expérimental simple, soigné et attrayant, il faut remplir les conditions suivantes : choisir un terrain homogène facilement accessible et représentatif des sols du terroir d'intervention ; délimiter les parcelles expérimentales qui ont des formes régulières (angle droit) ; semer au rayonneur pour respecter les espaces entre les poquets ; utiliser les fertilisants de façon homogène ; mettre à disposition des plaques d'identification des essais en langue locale pour faciliter l'appropriation du dispositif par le groupe CEP ; s'assurer de la sécurisation foncière du site pour la campagne (particulièrement importante dans le cas des aménagements hydro-agricoles dans le cas des Jardins Ecoles Paysans).

Contacts :

- ▶ Projet Intensification de l'Agriculture par le Renforcement des Boutiques d'Intrants Coopératives (IARBIC) - FAO BP 11.246 Niamey, NIGER
Tel + 227 20373236
Email: contact@iarbic.net
Site web IARBIC www.iarbic.net
- ▶ Dr Baoua B. Ibrahim, INRAN Maradi, NIGER
Tel+ 227 96 97 01 90 / + 227 90 42 35 73
Email baoua.ibrahim@yahoo.fr

Références bibliographiques

- Guide pratique à l'usage des facilitateurs pour les activités des Champs Ecoles Paysans (IARBIC/MDA, 24 pages, décembre 2009)
- Guide de formation à l'usage des facilitateurs de Champs Ecoles Paysans (Dosso Ma Za'ada/ARMFD, 54 pages, avril 2006)
- Rapport de formation des facilitateurs de CEP (IARBIC, 18 pages, septembre 2010)